



**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

Master 1 et Master 2 MIAGE

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 4 octobre 2016**

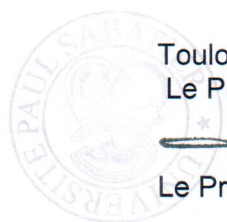
Délibération 2016/10/CFVU-73

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 pour le Master 1 et le Master 2 MIAGE (document joint).



Toulouse le 21 octobre 2016

Le Président

Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0